

UNION CGT ÉDUC POP : C'EST PARTI !

16

Le Lien N°220 - mars 2024



L E 31 JANVIER, 1^{ER} ET 2 FÉVRIER 2024, une vingtaine de délégué-es représentant 8 des 10 syndicats départementaux CGT Éduc pop constitués (2 étant excusés), les sections syndicales de grandes associations du secteur (LPO, CEMEA, UFCV, FOYERS RURAUX...), ont participé au congrès de création de l'Union Nationale CGT Éduc pop à Lyon.

Fruit d'un processus entamé depuis plus de 3 ans, initié au XIII^{ème} congrès de la FERC et confirmé au XIV^{ème} congrès, la création de l'Union CGT Éduc pop vise à renforcer la structuration syndicale dans la branche **ECLAT, une branche à grande majorité féminine caractérisée par un fort turn over, une miriade de très petites associations, une très forte précarité, des salaires très faibles et un recours au temps partiel imposé très fort.**

Temps de sociabilité fraternel et sororal, le congrès a aussi été un moment de débats fructueux qui ont débouché sur l'adoption des statuts de l'Union, qui reconnaissent l'existence de Pôle nationaux pour coordonner les syndiqué-es d'une même fédération d'éducation populaire ou entreprise

d'ampleur nationale et de Collectif d'Activité pour coordonner l'action revendicative spécifique (animation, direction, juridique, formation, médiation).



L'adoption des repères revendicatifs a été l'occasion de débats riches, à partir des méthodes d'éducation populaire, sur des sujets saillants pour le secteur de l'éducation populaire :

■ Les temps partiels imposés, les coupures et la reconnaissance du temps de préparation.

■ Les taux d'encadrement insuffisants, la nécessité d'un finance-

ment pérenne du secteur en rupture avec les logiques d'appel à projet et l'abrogation des délais de carence.

■ La revendication de la suppression des CEE, la fin des CDII et CDD d'usage et services civiques utilisés pour couvrir les postes salariés, le refus de l'abaissement de l'âge du BAFA, une augmentation générale des salaires et un retour à une grille salariale reconnaissant les qualifications.

■ La revendication du retour à une véritable politique « enfance jeu-

C'est dans l'enthousiasme que le congrès a élu une commission exécutive paritaire de 22 membres, une CFC et un bureau également paritaire.



nesse » en rupture avec la marchandisation, et l'abandon du SNU et sa logique de militarisation, qui détourne des milliards d'euros qui devraient bénéficier au secteur.

■ Le rejet des autres attaques sur la liberté associative et les droits des professionnels du secteur tels que le Contrat d'Engagement Républicain.

■ La lutte contre les discriminations et les Violences sexistes et sexuelles dans la branche, la défense du droit syndical et les questions environnementales, et notamment la place des associations de défense de l'environnement dans la branche.

>>> Une feuille de route fixant les priorités immédiates, notamment en terme de développement, a été adoptée, ainsi qu'une motion d'actualité dénonçant les attaques de l'extrême droite sur les structures d'éducation populaire qui se multiplient sur le territoire.

“

“La branche ECLAT c'est 14 040 organismes en quasi-totalité associatifs (96%).

> 95% des organismes appartiennent au champ de l'Économie sociale et solidaire (source : Répertoire Sirene).

La branche compte près de 125 000 salarié-es en emploi principal :

> Age moyen : 35 ans

> 65% des salarié-es sont des femmes

> 40 % des salarié-es sont en CDD et 8% en CDI intermittent

> 40% des salarié-es sont à temps partiels

A cela s'ajoutent 160 000 emplois (emplois annexes) pour la plupart très précaires et dérogoires au code du travail (Contrat d'engagement éducatif) pour répondre à des besoins spécifiques résultant de l'activité ponctuelle et saisonnière.

